



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

**Arrêté DCPAT n°2022-53 en date du 11 mai 2022 portant nomination des membres de
la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu l'article L 341-16 du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R 341-16 à R 341-25 du Code de l'Environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-161 du 10 mars 2021, relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France et plus particulièrement son article 3 ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI °2022-041 du 2 mai 2022 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-44 du 14 mai 2020, n°2020-161 en date du 23 octobre 2020, n°2021-08 en date du 2 février 2021, n°2021-37 en date du 2 avril 2021, n°2021-42 en date du 16 avril 2021 et n°2021-149 en date du 22 octobre 2021 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 21 mars 2022 ;

Vu les désignations de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine en date du 23 février 2022 ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale adjointe,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ainsi que ses arrêtés modificatifs n°2020-44 du 14 mai 2020, n°2020-161 en date du 23 octobre 2020, n°2021-08 en date du 2 février 2021, n°2021-37 en date du 2 avril 2021, n°2021-42 en date du 16 avril 2021 et n°2021-149 en date du 22 octobre 2021 sont abrogés.

Article 2 :

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, présidée par le préfet ou son représentant, et qui se réunit en formations spécialisées, est composée comme suit :

Formation dite « de la nature »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France représentée par deux personnes,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires :

- Mme Véronique Jacqueline, maire de Vaucresson
- Mme Florence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentant des organisations sylvicoles

Titulaires

Suppléants

a) personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Hortesia

- Mme Laurence Baudalet-Stelmacher,
Association Graine de jardins

b) Association « Environnement 92 »

- Mme Agnès Dessevre,
- M. Jean-Claude Denard,

- Mme Irène Nenner,
- Mme Agnès Bauche,

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand Ghislain de Maigret,
Syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

Titulaires

Suppléants

- M. Michel Béal,
Directeur
de l'Agence territoriale Ile-de-France ouest
de l'Office National des Forêts

- Mme Séverine Rouet,
Responsable du service Environnement
de l'Agence territoriale Ile-de-France ouest
de l'Office National des Forêts

- Mme Sandrine Armirail,
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques

- M. Rodolphe Keraudran,
Garde-pêche
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques

- Mme Marine Cornet,
Délégation LPO d'Ile-de-France

Formation dite « des sites et des paysages »

1^{er} collège : cinq représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France représentée par deux personnes,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France ou son représentant.

2^{ème} collège : cinq représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux,
- Mme Florence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon.

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant

3^{ème} collège : cinq personnalités en matière de protection des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles

Titulaires

Suppléants

a) Personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Hortesia

- Mme Laurence Baudelet-Stelmacher,
Association Graine de jardins

- Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

b) Association « Environnement 92 »

- M. François Thellier,
- M. Lionel Favier,

- Mme Agnès Bauche,
- Mme Judith Shan,

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand Ghislain de Maigret,
Syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Cinq personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaires

- M. Pierre Chanceler,
Directeur des archives Départementales des Hauts-de-Seine

- Mme Sophie Thollot,
Architecte-Directrice du CAUE

- M. Louis Vallin,
Paysagiste

- M. Anton Roine,
Association « Vieilles Maisons Françaises »

- Mme Patricia Perrier,
Paysagiste concepteur

Suppléants

- M. Alexis Leduc,
Service interministériel des archives de France

- Mme Guillemette Wambergue,
Architecte au CAUE

- M. Benoît Chéreau,
Association « Vieilles Maisons Françaises »

- M. Thibault de Metz,
Paysagiste

Formation dite « de la faune sauvage captive »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France représentée par deux personnes,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- M. Najib Benarafa,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires :

- Mme Véronique Jacqueline, maire de Vaucresson,
- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux.

3^{ème} collège : Quatre représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

Titulaires

a) Associations

- Mme Sandrine Armirail,
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques

- Mme Marine Cornet,
Délégation LPO d'Ile-de-France

b) Scientifiques

- M. Alexis Lecu,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle

Suppléants

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques

- Mme Sylvie Laidebeure,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle

- Michel Liano,
Formateur en zootechnies à la retraite

4^{ème} collège : Quatre responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux

Titulaires

- M. Francis Pastor,
Responsable zootechnique de l'établissement fixe
« SIAAP »
- M. Benoît Lamort,
Conseiller technique auprès d'établissements
de présentation au public ou d'élevage
d'animaux d'espèces non domestiques
- M. Émeric Beauvillain
Responsable d'un établissement d'élevage et de
vente d'animaux marins, installations et prestations
aquariophiles
- M. Olivier Marquis
Responsable zootechnique parc zoologique de Paris

Suppléant

- M. Karim Thierry,
Expert dans les métiers de l'animalerie au sein du
group d'Invivo

Formation dite « de la publicité »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France représentée par deux personnes,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le Chef de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux:

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Un maire :

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux,

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles.

Titulaires

a) Personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Hortesia

Suppléants

- Mme Laurence Baudalet-Stelmacher,
Association Graine de jardins

- Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

b) Association « Environnement 92 »

- M. Frédéric Puzin,

- Mme Agnès Bauche,

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand Ghislain de Maigret,
Syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

Titulaires

- M. Thierry Courrault,
Société MPE-Avenir

- M. Laurent Mazaury,
Société Clear Channel France

- M. Thierry Berlanda,
Société Insert

- M. Sébastien Lecler,
Société Lucendi

Suppléants

- Mme Sophie Cabrol,
Société MPE-Avenir

- M. Xavier Françoise,
Société Clear Channel France

- M. Charles-Henri Doumerc,
Unité de la publicité extérieure

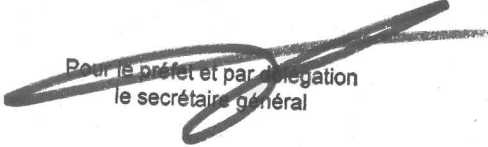
Article 3 :

Les mandats des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont valables **jusqu'au 13 mars 2025**. Ils sont renouvelables.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le préfet,


Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Pascal GAUCI